



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ARRETÉ
N° AT.AG 2026.06.205

République Française
Département de Loire-Atlantique

Objet : **Fermeture des équipements sportifs et culturels - Vague de chaleur niveau orange.**

Le Maire de la ville d'INDRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211-1, L. 2212- 2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le Code Pénal notamment l'article R.610.5,

Considérant la vigilance orange canicule en cours sur le département de la Loire-Atlantique, et le déclenchement du plan ORSEC vague de chaleur,

Considérant les préconisations émises par la Préfecture de la Loire-Atlantique,

Considérant que la pratique d'une activité physique ou sportive par fortes chaleurs expose à des risques pour la santé,

Considérant les pouvoirs du Maire de prendre toutes les mesures propres à assurer la protection de la population,

ARRETE

ARTICLE 1 – Prenant en compte les risques encourus par les utilisateurs lors de l'exposition à la chaleur durant cette période de canicule, les équipements sportifs et culturels de la commune sont interdits d'accès au public à compter du lundi 22 juin 2026 et ce jusqu'au mercredi 24 juin 2026 inclus.

ARTICLE 2 – Toutes les activités sportives et culturelles sont suspendues au sein de ces équipements, qu'elles soient pratiquées en intérieur ou en extérieur, dans un cadre associatif, scolaire ou individuel.

ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Couëron, et tous les agents cités à l'article 15 du Code de Procédure Pénale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à INDRE, le 19 juin 2026

Anthony BERTHELOT,
Maire,
Vice-Président de Nantes Métropole

Accusé de réception en préfecture

044-214400749-20260619-ATAG202606205-AR

Reçu le 22/06/2026
Mairie de Ville - Avenue de la Loire - 44610 Indre - 02 40 85 45 85 - mairie@indre44.fr - WWW.INDRE44.FR